



CONSEIL D'ECOLE n°2 du lundi 28 mars 2022

Ecole élémentaire publique Simone Veil

18 Rue des écoles 35 630 VIGNOC

Tél : 07 50 55 63 20 Mail : ecole.0351620W@ac-rennes.fr

Présents : Mme Garnier (Adjointe aux affaires colaires) et Mme Blaise (élue)

Mme Saint Léger (la ligue 35), Mr Le Saux, coordinateur, Mme Michel-le Roux (présidente de l'APEMA)

M. Monfort, Mme Bernard, M. Kelijian, M. Beauvir, Mme Gerber, Mme Chabouty, Mme Granier (Représentants titulaires des parents d'élèves),

Mme Sanquer-Paillard, Mme Brunel, Mme Le Duigou, Mme Le Teuff et Mme Guillou (Enseignantes)

Mme Bodin (Directrice)

Excusés : M. Guichoux (Inspecteur de la circonscription), M. Houitte (Maire), Mmes Morin, Ferchaud, Le Teuff (Enseignantes)

Début du conseil d'école à 18h30.

Point 6 PREMIERS SECOURS : Depuis plusieurs années, les élèves bénéficiaient d'une formation des gestes premier secours du CP au CM2 : l'APEMA subventionnait cette intervention, la mairie donnait une contribution

Avant, l'intervention revenait à 600 euros pour 2 jours avec les classes prises en charge en groupe entier

Renseignements pour cette année : 450 euros par jour, à partir du CE1. Les cours ne sont plus en groupe classe mais en demi-groupes : donc il faut 3 jours d'intervention : 450 euros X 3

Questionnements : L'APEMA est-elle prête à subventionner plus ?

Réponse de l'APEMA : exceptionnellement, l'APEMA peut prendre en charge la totalité du coût

Mais il reste la question des CP qui ne participent pas et de la gestion des demi-groupes

Mme Chabouty évoque l'idée de faire intervenir le service périscolaire pour « s'occuper » des élèves en demi-groupe qui ne sont pas avec l'intervenant .

L'équipe enseignante ne trouve pas cette solution adaptée sur un « temps scolaire »

Ce projet est donc en réflexion pour cette année et l'année prochaine.

Mr BEAUVIR propose le nom d'une association qui pourrait intervenir. Il doit donner les coordonnées.

Mme GERBER propose de former des parents d'élèves. Cette proposition est à réfléchir avec l'APEMA, au regard de l'agrément de l'éducation nationale.

1) la carte scolaire

- 37 élèves de CM2 quittent l'école (19 partent au public de la Mézière, 18 au privé) : augmentation du nombre d'élèves à partir au privé. L'équipe enseignante fait le constat que le nombre d'élève augmente notamment en lien avec des effets de groupe et d'affinités des élèves entre eux.. Ce constat s'est accéléré depuis la sectorisation Melesse / La Mézière

- 41 élèves de GS arrivent à l'école

- 36 CE1 +1 Une élève de CP arrive

- 33 CE2 (un maintien)

- 21 CM1

- 37 CM2 + 1 inscription = 38 CM2

= 170 élèves pour la rentrée 2022/2023 contre 165 aujourd'hui

L'année dernière, il a été constaté une accélération des inscriptions en juin.

Pas de changement au niveau de l'équipe enseignante prévu l'année prochaine.

La décharge de direction passe de 25% à 33 % pour une école à 7 classes. : il est possible qu'elle soit assurée par une contractuelle. Mme BODIN explique le statut de contractuel et les difficultés liées, en effet le risque principal est que le professionnel arrivant sur le poste ne soit pas formé. La garantie qu'il occupe le poste toute l'année n'est pas acquise.

2) les demandes du budget 2022 (sur une base de 165 élèves)

Dotation en fonctionnement : 60 euros par élève soit 9900 euros

Dotation en investissement : 20627 euros

- matériel informatique pour une valeur de 11854€ pour les raisons suivantes :
 - les ordinateurs de la salle informatique sont tous obsolètes selon Jega , confirmés par Philippe GABAREL (ERUN, éducation nationale)
 - > la Mise en place d'une classe mobile (= ordinateurs portables sur un chariot, connectés à une borne wifi) semble une solution pour les années à venir (selon Philippe GABAREL)
 - un ordinateur pour la classe 7 (classe qui est dans le bâtiment préfabriqué) qui est maintenant câblée . Mme BODIN remercie la mairie pour le câblage de la classe 7 mais regrette que Mme LETEUFF utilise son propre matériel.
 - l'imprimante couleur du bureau ne fonctionne plus depuis la première période, un technicien Jega a indiqué qu'elle était irréparable :
 - des TNI (tableaux numériques interactifs) pour les classes 1 et 3 (à noter : une demande avait déjà été faite l'année dernière) : 8068,80€
 - remplacement du mobilier vieillissant 10 tables : 1043,80€

Dotation en sorties pédagogiques

La mairie verse une subvention pour les sorties

Mme BODIN fait un récapitulatif des versements de la mairie depuis 2018

Mme SANQUER-PAILLARD explique que les données entre les subventions municipales validées et les versements sur le compte de l'OCCE sont différentes.

Après analyse des bilans financiers depuis 2018, il semblerait que la totalité du versement de la mairie n'ait pas été versé.

L'équipe enseignante demande 18 euros par élève pour cette année.

Pour la piscine: 5020 euros pour 4 classes

Un nouveau texte: NOR : MENE2129643N Note de service du 28-2-2022 MENJS - DGESCO A1-2 Dans le premier degré

*Pour permettre aux élèves de construire les compétences attendues, en référence aux programmes d'enseignement, il importe, dans la mesure du possible, de prévoir **trois à quatre séquences** d'apprentissage à l'école primaire **(de 10 à 12 séances chacune)**.. Des programmations plus massées (2 à 4 séances par semaine), voire sous forme de stage sur plusieurs jours consécutifs, peuvent être encouragées. Elles peuvent constituer des réponses efficaces dans des contextes particuliers, à des projets ou à des besoins, notamment pour les actions de soutien et de mise à niveau. Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 40 à 45 minutes de pratique effective dans l'eau.*

Cela veut dire que l'école élémentaire « supporte » financièrement tout le poids de l'activité natation puisqu'en maternelle la natation n'est pas proposée. Actuellement, les élèves font 2 séquences de natation dans leur scolarité. Mme GARNIER rappelle le fonctionnement du conseil municipal, du vote du budget, des contraintes financières.

3) la situation sanitaire

L'organisation des entrées et sorties reste identique jusqu'aux vacances.

La cour est toujours séparée en 3 zones.

Des cas positifs sont toujours présents.

Néanmoins, ponctuellement, des échanges entre classes ont repris. Les réunions des délégués également.

Mme BRUNEL rappelle la nécessité que les parents communiquent avec l'enseignante de leurs enfants, par mail de classe.

Une réflexion est à avoir sur une meilleure communication des adresses mails classe en début d'année.

Un rappel est donné sur les accusés de réception à renvoyer lors de réception de mails importants (et notamment lorsqu'un cas covid est signalé dans la classe)

M. KELIJIAN questionne l'équipe enseignante sur les capteurs de CO2. Mme SANQUER PAILLARD explique qu'il n'y a aucune avancée à ce sujet.

4) la coopérative scolaire : situation actuelle, dépenses, perspectives

Le tableau de l'évolution des dépenses liées aux activités pédagogiques est distribué.

Mme SANQUER PAILLARD fait un récapitulatif.

Globalement, chaque année, l'OCCE subventionne 50 euros en moyenne par enfant.

Au mois de mars 2022, nous atteignons déjà 49, 03 euros par enfant.

Mme SANQUER PAILLARD apporte des explications : moins d'entrée d'argent cette année (il n'y a plus de ventes de gâteau en raison du covid, pas de rentrées liées aux photos, moins de dons provenant des familles)

Mme CHABOUTY propose de mettre un montant moyen nécessaire par enfant sur le mot explicatif dans les cahiers de liaison.

Mr BEAUVIR demande si d'autres actions sont prévues pour récolter des fonds. Une réflexion est à mener.

5)un point d'étape sur le profil de l'école, des élèves

Constats liés aux absences :

- des absences pour convenance personnelle : 95 demies-journées
- des absences non justifiées, sans demande d'autorisation à l'inspection

Constat : l'augmentation de la convenance personnelle comme un droit

L'équipe enseignante se questionne sur le rapport à l'école des parents d'élèves et le sens donné aux élèves.

D'autre part, quand un élève est absent pour convenance personnelle, l'instruction relève de la responsabilité des parents. L'équipe enseignante rappelle que le travail n'est pas à fournir.

Constats liés au suivi du travail des élèves :

-livret d'évaluation demandé à être numérique au cours des conseils d'école des années précédentes mais il est très peu consulté par les parents.

-le suivi du cahier de liaison : le suivi est fluctuant

-la confusion mail école / mail classe

L'équipe enseignante s'interroge sur la place de l'école dans la vie des élèves . Quel intérêt les familles portent – elles au travail scolaire ?

6)le projet d'école : les différentes actions dans les classes

Améliorer le vivre ensemble par la coopération

Mme BODIN rappelle que les sorties et les spectacles ne sont pas des objectifs en soi. Les actions ont pour but de répondre à des compétences travaillées

Projet global autour de la pratique instrumentale :

CP-CE1-CM1/CM2 : Création musicale Mme Mounier Allegro, le lundi. : restitution du travail mené tout au long de l'année, pour les parents concernés

CP/CE1- CE2-CM1-CM1/CM2 : intervention des étudiants CFMI (centre de formation des musiciens intervenants) une fois par semaine le mercredi : restitution du travail mené tout au long de l'année, pour les parents concernés

Projet sur l'oralisation et les contes en cycle 2 : intervenante financée par l'OCCE : brigade des contes en cycle 3 + production en arts + production d'écrits

Parcours artistique des élèves :

CE2-CM2 : pratiques théâtrales OCCE : une réflexion est menée pour une restitution

CE2 : Projet Etamine (création de livre) OCCE

CP-CP/CE1 Bécherel : calligraphie, visite de la ville

CP/CE1-CE2 : spectacle de Danse

CM1/CM2 : sortie à Dinan : calligraphie + visite de la ville au Moyen-Age

Chaque projet aura une restitution réalisée de différentes manières

Une exposition arts visuels en juin/juillet aura lieu pour toute l'école

E.P.S

-Animation vélo Cycle 3 : intervenants extérieurs sur plusieurs séances puis sortie à vélo autour de l'école.

-Athlétisme Cycle 3 à Guipel en collaboration avec l'office des sports.

-Balle au pied CP et CP/CE1 en collaboration avec l'ASVHG

7)les questions des parents :

- ***Quelle est la place des Arts plastiques et des activités créatives à l'école élémentaire ?***

En élémentaire, volume horaire de 72h, contrairement à la maternelle où il n'y a pas de volume horaire. Les élèves pratiquent 1 h de musique par semaine.

- ***Y aura-t-il un spectacle fait par les élèves à la fête des écoles ?***

La fête des écoles est la fête des enfants et parents. Mais elle ne rentre pas dans les actions des classes.

Des restitutions des projets menés tout au long de l'année auront lieu dans le cadre scolaire.

- ***Des sorties de fin d'année sont-elles prévues ?***

De très belles sorties ont été organisées depuis le début d'année avec des objectifs pédagogiques. Mais sortir pour sortir ne répond pas aux objectifs pédagogiques de l'équipe enseignante.

- ***Le goûter du matin : quel est le positionnement de l'équipe enseignante ?***

Le règlement intérieur autorise le goûter. La décision revient aux parents. L'équipe enseignante se permet occasionnellement d'intervenir sur la quantité qui est parfois trop importante.

- ***Est-il prévu des TNI dans les classes non pourvues ?***

L'école a fait une demande auprès de la mairie.

- ***Quelles classes bénéficieront de l'activité piscine l'année prochaine ?***

Une demande a été faite pour 4 classes. Pour le moment, il est trop tôt pour évoquer le niveau des classes concernées.

- ***La situation sanitaire évolue, quels sont les aménagements pour le temps scolaire et périscolaire ?***

Au vacances de printemps, il est prévu de rebrasser les élèves, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Le protocole sanitaire du centre de loisirs n'est pas le même que celui du temps scolaire.

- ***Quel est le rôle du coordinateur ?***

Mr LESAUX explique par le biais d'un document distribué son rôle au sein de la commune. (management, administratif, relation avec les partenaires, développement pédagogique) . Son temps de travail est de 20H/semaine.

Mme Sanquer-Paillard demande des précisions sur l'activité anglais menée par la ligue, ce qui amène une réflexion à avoir sur les limites de l'école et celles du centre de loisirs. Cette réflexion souligne la nécessité d'avoir un temps d'échange entre l'équipe enseignante et le service périscolaire.

- ***Qu'en est-il de la gestion du temps méridien ?***

-la cantine : gaspillage alimentaire, appel d'offre, augmentation du tarif

Mme GARNIER avoue être consciente du gaspillage. Mais il lui semble important de faire goûter aux enfants et d'élargir les propositions. Un nouvel appel d'offre va être fait pour la rentrée de septembre en lien avec terres de sources (agriculteurs sur le bassin rennais soumis à une réglementation (produits bio...). La priorité est donnée au local. Une réflexion autour d'une éventuelle mutualisation avec plusieurs communes « pour commander par ingrédients plutôt que par menu » et ainsi diminuer les coûts. Les parents seront associés aux décisions. Mme GARNIER explique que ce n'est pas le prestataire qui a augmenté ses prix mais la mairie qui a baissé sa participation.

Une future réunion est prévue entre la mairie et les représentants des parents courant mai.

-l'organisation du temps récréatif : matériel, temps calme, sanctions

Un travail a été effectué : observation, rencontres individuelles avec les agents, réactions. Un investissement de matériel (jeux de ballons, cerceaux, jeux de craie,,,) a été réalisé. Le

temps calme est un axe en cours de réflexion. A la rentrée des vacances d'avril, il est envisagé de repasser à 2 services en fonction du contexte sanitaire.

Mr Le SAUX et Mme GARNIER reviennent sur un évènement rapporté par des élèves de cycle 3 sur le temps méridien : des remontrances auraient été proférées auprès des élèves par 1 ou plusieurs professionnels, mentionnant notamment comme punition d'être privé d'école le mercredi matin et donc déscolarisé. Mme BODIN demande que les choses soient clarifiées auprès des familles et rappelle qu'en aucun cas la déscolarisation d'un élève n'est possible légalement. Elle demande à ce que la mairie envoie un mail aux familles pour stopper les rumeurs. Une enquête en interne a été menée par la Mairie auprès des professionnels concernés et n'a pas permis de mettre en évidence la véracité des propos tenus par les élèves.

- ***Temps périscolaire : tarification de la garderie du soir, activités du soir, préinscription pour les vacances, avance d'argent et avoir***

Garderie: la tarification n'est pas claire pour les parents. La facturation s'effectue normalement à la demi-heure or la lecture des factures telles qu'éditées actuellement laisse à penser que le temps 17h30 - 19h est facturé sur la base d'une heure et non de 3 demi-heure. Remboursement des avoirs par virement pour les familles à venir ;

Communication à prévoir entre la Ligue et les parents.

- ***Semaine des 4 jours: quelle tarification pour le centre de loisirs le mercredi ?***

Les tarifs ne changeront pas.

- ***La mise en place d'un conseil municipal des jeunes est-elle prévue ? Quel lien avec l'école ?***

Mme GARNIER: Le projet n'est pas prévu pour 2022 (plutôt 2023). Il est nécessaire de créer une charte, de prévoir un budget, de recruter un animateur...

Fin du conseil d'école à 21h10.

La directrice : Mme BODIN

**Secrétaires: Mme CORLAY, enseignante
Mme CHABOUTY et Mme GERBER, parents**